

# Coordination provinciale luxembourgeoise Accueil durant le temps libre (ATL)

**PV de la réunion d'inauguration  
du vendredi 19 juin 2009 à Saint-Hubert**



## Présent-e-s et excusé-e-s :

Voir liste en annexe 1.

**NDLR : toutes les annexes évoquées dans ce PV sont disponibles dans la rubrique « Actualités » du site Internet [www.promemploi.be](http://www.promemploi.be).**

## Programme de la journée :

9h30 : Accueil

9h 45 : Intro et interventions des partenaires fondateurs de la coordination ATL

- Jean-Marie CARRIER, Député provincial
- Benoît PARMENTIER, Administrateur général de l'ONE
- Jean-Marie DEVOS, Président de Promemploi

10h30 : Révision du décret ATL : quels changements ?

11h00 : Echanges avec les participants

11h30 : Coordinateur communal ATL : quels outils pour un nouveau métier ?

12h00 : Pause de midi

13h00 : La coordination provinciale : d'où vient-elle ? Qui la pilote ?

13h30 : La coordination provinciale : pour quoi, comment ? Travail en ateliers

14h15 : Mise en commun des ateliers

15h10 : Clôture

## Le PV de la journée en résumé

La coordination Accueil Temps libre inaugurée aujourd'hui n'est pas une initiative solitaire de l'ONE mais le résultat d'un partenariat fort avec le Service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg et l'ASBL Promemploi.

La mission de départ de cette coordination est de regrouper, à intervalles réguliers, les coordinations communales (coordinateurs et/ou mandataires compétents) pour créer des synergies afin d'améliorer in fine les conditions d'accueil des enfants de 3 à 12 en province de Luxembourg.

Par cette initiative, les partenaires posent un nouveau jalon pour mieux soutenir et accompagner ce secteur de l'accueil de l'enfance en plein développement et invitent toutes les communes de la province de Luxembourg, y compris celles qui ne sont pas entrées dans le cadre du Décret ATL, à les y rejoindre.

### Révision du décret ATL : quels changements ?

(Décret ATL = décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, tel que modifié par le décret du 24 mars 2009. Décret incitatif ; chaque commune peut rejoindre le processus dès qu'elle le souhaite).

2 types de modifications :

- Celles qui préparent une éventuelle dissolution/communautarisation du Fonds d'Equipements et de Services collectifs (FESC) ; pas le sujet du jour !
- Celles qui visent à soigner les maladies de jeunesse du décret : ce sont ces modifications qui nous intéressent ...

Le coordinateur s'appelle officiellement « *Coordinateur ATL* »

Le décret instaure 3 nouveaux outils :

- une convention à signer entre la commune et l'ONE portant sur la mise en œuvre de la coordination ATL et traduisant l'engagement de la commune dans le processus de coordination
- un plan d'action annuel
- un rapport d'activité (= évaluation du plan d'action annuel)

Le décret recadre les missions du coordinateur ATL :

- Soutenir le membre du collège des bourgmestre et échevins en charge de cette matière dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination ATL
- Sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil
- Soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'ATL sur le territoire de la commune

Le décret instaure pour le coordinateur ATL des obligations de formation initiale et continue  
Les communes ont jusqu'au 30 juin 2010 pour se conformer à leurs nouvelles obligations.

Commentaires :

Le coordinateur ne peut plus cumuler, dans son mi-temps subventionné par l'ONE, les fonctions de coordinateur ATL et de responsable de projet(s) d'accueil (sauf dérogation accordée par l'ONE sur demande de la commune). La volonté du législateur est ici de mettre fin aux abus constatés. Ce qui ne veut pas dire que le coordinateur doit stopper net toute activité spécifique : à la commune de démontrer la plus value de ces activités spécifiques pour la collectivité et de garantir la réalisation, dans le cadre du mi-temps subventionné par l'ONE, des missions fondamentales du coordinateur. Parmi celles-ci : le soutien aux opérateurs dans le développement de la qualité de l'accueil. C'est la priorité des priorités.

### **Coordinateur communal ATL : quels outils pour un nouveau métier ?**

- Une coordination à l'échelle de la province
- Un référentiel psychopédagogique
- Des formations continues pour les différents acteurs
- Autres : groupes de partage d'expériences, d'analyse des pratiques, découverte d'autres pratiques d'ici et d'ailleurs, ...

### **La coordination provinciale : pour quoi, comment ? Travail en ateliers**

Toujours avoir pour objectif la QUALITE de l'accueil et le lien avec le terrain (l'accueil au quotidien)

A quoi peut-elle servir ? Pour quoi ?

- Accueil des nouveaux coordinateurs
- Soutien de l'ensemble des coordinateurs
- Faciliter la cohérence, la planification
- Agir ensemble
- Rôle d'interface avec l'extérieur
- Accessibilité et connaissance des documents légaux
- Constituer un groupe de pression

Sur quoi ? Pour quel(s) objet(s) ? Quel pourrait être son champ d'action ?

- Etat des lieux et autres étapes clés du processus de coordination
- Sphère administrative
- Ressources (ex. personnes de référence)
- Subsidés/projets
- Echanges de pratiques
- Thématiques spécifiques (ex. inclusion des enfants porteurs d'un handicap, accueil des plus jeunes)
- Initiatives (salon de l'ATL, visites, ...)

Modalités pratiques ? Où ? Quand ? A quel rythme ? Avec qui ?

- Trois fois par an (automne – hiver – printemps)
- Sur des sites différents (pourquoi pas sur le terrain, moyennant préparation, valorisation des accueillants)
- Journées complètes : le matin → information et l'après-midi → échanges pratiques
- Volonté de garder le lien avec les politiques, ils ne sont pas là tout le temps mais il faut les impliquer, favoriser la connaissance du travail effectué sur le terrain
- Rédaction d'un PV de synthèse plus court pour les échevins

## Le PV de la journée in extenso

### Interventions des partenaires fondateurs de la coordination ATL

#### Discours de Monsieur Jean-Marie CARRIER, Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières

« Mesdames,  
Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille aujourd'hui pour cette première réunion de la toute nouvelle Coordination provinciale luxembourgeoise d'accueil durant le temps libre.

Cette nouvelle structure s'inscrit dans le travail qui est réalisé depuis 2002 au sein du service Egalité des chances, attaché au Département des affaires sociales et hospitalières dont j'assume la responsabilité.

Une des missions de ce service est la promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan socio-économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision.

Concrètement, le service Egalité des Chances met sur pied des projets en matière de politique d'égalité avec les communes et les organismes d'intérêt public dépendant de ces communes, avec les entreprises locales, le monde associatif local et les organismes d'insertion.

Au niveau de l'accueil de l'enfance, nous bénéficions déjà d'une expérience via le service « Accueil assistance » créé le 1<sup>e</sup> septembre 2006 avec comme mission initiale la garde d'enfants malades à domicile, la veille en milieu hospitalier et le remplacement de personnel en milieu d'accueil.

Un projet né suite à une enquête sur l'accessibilité des femmes à l'emploi et à la formation qui avait été réalisée par mon Département.

Une des réponses apportées aux conclusions de l'enquête a été la création d'un service de garde d'enfants malades ou hospitalisés pour permettre aux mamans, qui doivent le plus souvent s'occuper des enfants malades, de faire face à ces problèmes de la vie quotidienne tout en continuant à travailler.

Accueil Assistance connaît une véritable « success story » tant au niveau de l'utilisation des services offerts qu'à la qualité de ceux-ci. Ce pour quoi je tiens à les féliciter. Pour donner quelques chiffres : il y a eu 584 jours de garde en 2007 et 1.035 en 2008, soit une fréquentation doublée !

De plus, l'initiative génère, depuis 2006, un nombre d'emploi intéressant.

Actuellement 9 ETP  $\frac{1}{4}$  sont employés soit 13 personnes.

Nous avons créé un appel d'air et démontré que ce type de service pouvait être viable.

Preuve en est, depuis les débuts de notre service, d'autres nous ont imités et un 4<sup>e</sup> volet consacré à la garde d'enfants porteurs d'un handicap a été inauguré en mars dernier.

L'ASBL Promemploi fait partie de ce projet, tout comme la Région wallonne, la Communauté française et les communes.

Afin de contribuer à améliorer les conditions d'accueil des enfants de 3-12 ans, en province de Luxembourg, nous avons été sollicités par l'ONE et Promemploi pour développer un partenariat. Celui-ci porte sur la mise en place d'actions concertées et d'un réseau d'information afin de développer une politique coordonnée en matière d'accueil extra scolaire des enfants de 3 à 12 ans sur l'ensemble du territoire provincial.

C'est bien évidemment avec beaucoup de plaisir que nous avons répondu favorablement à cette demande.

Pour bien comprendre cette mission, vous devez savoir que la notion de temps libre correspond aux activités autonomes encadrées et aux animations éducatives, culturelles et sportives, auxquelles peuvent participer les enfants en dehors du temps scolaire c'est-à-dire avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires.

Concrètement, dans les limites des crédits budgétaires disponibles, la province assure la logistique liée aux réunions de la coordination provinciale ATL et de son comité de pilotage.

Il se compose de 2 représentants de la Province de Luxembourg, dont un membre du Service Egalité des Chances, de 3 représentants de l'Administration de l'ONE Luxembourg, de 2 représentants de l'ASBL Promemploi et de 2 représentants des Coordinations communales ATL.

Le comité de pilotage est chargé de regrouper les coordinations provinciales ATL en une coordination provinciale, de proposer des actions concertées et d'établir, sur base des besoins, des attentes des membres, un calendrier annuel des thèmes de travail.

Ces informations seront relayées vers la Commission de pilotage de la formation continuée de l'ONE.

Promemploi est chargé d'assurer notamment le secrétariat du comité de pilotage et de la coordination provinciale ATL, d'inviter les membres et de rédiger les comptes-rendus des réunions.

L'ONE quant à elle est chargé d'inviter les membres et peut organiser des actions d'accompagnement.

Une évaluation du fonctionnement de la coordination provinciale ATL, de son comité de pilotage et de l'atteinte de ses objectifs sera réalisée annuellement.

Voilà, Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s, l'essentiel de ce que je souhaitais vous dire pour débiter cette journée que je dois malheureusement quitter au plus tard à 11 heures mais qui, je l'espère, sera très fructueuse.

Je vous remercie de votre attention et cède la parole à Benoît Parmentier, administrateur général à l'ONE. »

## Résumé du discours de Monsieur Benoît PARMENTIER, Administrateur général de l'ONE

Benoit Parmentier, Administrateur général de l'ONE, retrace brièvement l'historique du décret ATL, depuis les premières expériences pilotes lancées en 1999 en fin de législature dans une bonne vingtaine de communes wallonnes (dont Habay-La-Neuve, Bastogne et Arlon) jusqu'à aujourd'hui, 10 ans après.

Il rappelle l'extension des projets pilotes à toutes les communes wallonnes et bruxelloises en 2001 dans le cadre des politiques croisées avec la Communauté française, les concertations dans le cadre de la préparation du décret ATL, le vote du décret en juillet 2003 et son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Beaucoup de chemin parcouru - plus de 200 communes ont adhéré au décret - mais en même temps encore de nombreux défis à relever.

Les communes luxembourgeoises, la Province de Luxembourg et l'ASBL Promemploi ont toujours été pionnières dans ce processus, en organisant des partenariats, en réunissant les coordinateurs ATL des communes qui s'étaient investies dans le décret, etc.

Aujourd'hui, nous célébrons la signature d'une convention entre l'ONE, la Province et Promemploi, qui est à considérer comme une nouvelle étape dans ce processus de partenariat, qui se veut être un soutien aux acteurs communaux et associatifs qui s'investissent dans le champ de l'accueil temps libre.

L'Administrateur de l'ONE remercie tous les participants pour leur investissement actif et leur présence à cette journée, et en particulier la Province pour son accueil dans ses bâtiments.

## Discours de Monsieur Jean-Marie DEVOS, Président de Promemploi

« Mesdames,  
Messieurs,

La province de Luxembourg présente la double caractéristique d'être à la fois la plus vaste et la moins peuplée de Belgique.

Dans toutes les matières, cette particularité géographique imprime sa marque sur les dynamiques de développement d'initiatives marchandes ou non marchandes.

C'est qu'en milieu rural, distance, dispersion et faible densité de population compliquent tout. Nous avons les mêmes besoins familiaux, sociaux et professionnels que le reste des Belges, mais les réponses à y apporter sont souvent plus complexes et plus coûteuses chez nous qu'ailleurs : nécessité de décentraliser, frais fixes constants mais moindres participations financières d'utilisateurs peu nombreux ...

Conscient de ces réalités, les partenaires sociaux de la province ont chargé leur ASBL Promemploi d'étudier et de mettre en chantier le développement de l'accueil de l'enfance, tant en quantité qu'en qualité dans notre province de Luxembourg.

L'accueil des enfants en dehors des heures scolaires n'échappe pas à ces réalités et à la volonté des partenaires sociaux.

Prenez une commune constituée de quelques villages dispersés dotés chacun d'une école communale au moins. Impossible, pour l'accueil du matin et de l'après 4h, de transporter les enfants en un seul et même lieu : il faut parfois une heure de bus pour aller d'une extrémité de la commune à l'autre !

Il faut donc maintenir les enfants dans leur village, souvent dans leur école, faute d'autres locaux adaptés, et affecter à leur accueil une personne par entité. Même si chaque accueil n'est fréquenté que par 6, ou 7, ou 8 enfants. Ces 8-là ne méritent-ils pas eux aussi que l'on veille sur eux avec professionnalisme ?

Maintenant que le décor est planté, penchons-nous sur l'histoire :  
Il était une fois une province, 44 communes et des appels à projet.

### **Fin 2001 : Premier appel à projet**

Nos communes ne remplissaient pas les conditions d'accès aux aides proposées (sauf 6 sur 44). Seule solution : les convaincre de s'associer les unes aux autres.

Promemploi a organisé une réunion d'information présidée par le Gouverneur CAPRASSE et le Député permanent PERPETE.

Résultat : 7 associations naissent de cette réunion « fondatrice » ; cumulées avec les communes qui se sont engagées seules, ce sont quelques 32 communes luxembourgeoises qui répondent à l'appel de la Communauté française et de la Région wallonne.

Les années passent, les états des lieux ont recensé nos offres et objectivé nos besoins d'accueil et la Communauté française et la Région wallonne ont continué à nous nourrir de subventions pour ceci ou pour cela, à la plus grande surprise des sceptiques.

### **Nous sommes maintenant début 2004 :**

Chaque commune ayant répondu au dernier appel à projet lancé par la Communauté française s'est vu octroyer un mi-temps de coordination. Les associations se sont dissoutes, ayant perdu leur raison d'être. Du moins en apparence, car ayant pris l'habitude de travailler ensemble, elles continuent à collaborer

En province de Luxembourg, nous comptons alors 34 communes engagées dans l'appel à projet et à peu près autant de coordinateurs/coordinatrices, certain-e-s sur le pont depuis le début mais beaucoup d'autres débarquant dans le secteur sans trop savoir pour quoi faire, dans quel cadre et avec qui ...

Que faites-vous quand vous débarquez dans une fonction inconnue ?  
Vous cherchez de l'aide auprès de ceux qui ont essayé les plâtres avant vous.  
Spontanément, les nouveaux se sont tournés vers les anciens.

Avec beaucoup de générosité, ceux-ci ont initié les nouveaux à ce métier qui devait se construire.

Et puis l'idée a germé, parce que l'initiation finissait par prendre beaucoup de temps et pomper trop d'énergie, de rassembler tout ce petit monde afin de faire d'une pierre ... 34 coups.

C'est ce que nous appellerons une « **mise en réseau spontanée** », auto-générée et autoporteuse.

Bien malin qui pouvait faire un pronostic sur l'évolution de ce réseau. Sans doute vivrait-il tant que les coordinateurs/coordinatrices ressentiraient la nécessité ou le plaisir de se rencontrer. Il a au moins eu le mérite de sortir chacun de son isolement et d'apporter sa pierre à l'édification de ce nouveau métier.

Entre-temps, le projet européen EQUAL de l'ASBL Promemploi « Accueil des enfants en province de Luxembourg : coordination et développement » se structure et déploie progressivement son action. Le partenariat fondateur propose aux communes et CPAS de le rejoindre et 13 communes répondent à son appel.

Parmi les objectifs du dossier EQUAL : l'accompagnement des communes dans la structuration de leur offre d'accueil durant le temps libre, soit directement (5 communes nous ont confié par convention leur coordination ATL et Promemploi est l'employeur du coordinateur ou de la coordinatrice qui l'assure), soit indirectement en ouvrant le cercle de notre **groupe de travail ATL** aux coordinateurs qui se sont montrés intéressés.

La force du réseau EQUAL luxembourgeois, ce sont son caractère structuré et sa vision globale qu'il offre du secteur.

C'est encore la présence d'une équipe de plus en plus spécialisée dans les questions d'accueil, qui a acquis au fil des jours une connaissance pointue des décrets, arrêtés et circulaires de tout poil et bâti des ponts avec les autres niveaux de pouvoirs ou organismes de référence : Province, Région wallonne et Communauté française, Cabinets ministériels concernés, ...

Sur le plan du contenu, les coordinateurs « EQUAL » prennent le temps d'aller au fond des choses et se réunissent autant que nécessaire. Ils se ménagent la possibilité de vider les questions et de peaufiner leur action. Leur cadre de travail s'y prête sans doute mieux que celui du réseau « spontané » susmentionné, dont les rencontres sont plus espacées et où l'on est bien plus nombreux autour de la table.

Ces 2 initiatives - le réseau spontané et le réseau « EQUAL » - répondent à des logiques différentes mais ne s'excluent pas l'une l'autre, que du contraire



## Aujourd'hui

Quelques constatations :

De 2005 à 2008, le développement de l'accueil durant le temps libre a été soutenu par le FSE dans le cadre du projet EQUAL « Une ardeur d'enfance ». Ce soutien a pris 2 formes principales :

- le subventionnement de projets communaux d'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la flexibilité de l'accueil durant le temps libre
- le soutien à une dynamique de mise en réseau(x) de coordinations ATL. Cette dynamique a notamment abouti à la réalisation d'un outil concret – le logiciel TeO d'aide à la planification des missions des coordinateurs/trices communaux/ales ATL

Depuis mars 2008, ce soutien européen au développement qualitatif et quantitatif du secteur de l'accueil durant le temps libre n'est plus possible, les Autorités de gestion de la programmation 2007-2013 ayant décidé de privilégier l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

Comment pérenniser la dynamique de mise en réseau(x) soutenue par EQUAL ?

On constate par ailleurs une multiplication des références offertes aux acteurs de l'ATL : organismes et/ou personnes ressources, sites Internet, formations diverses, ... Comment s'y retrouver dans ce foisonnement et poser les bons choix ?

La mutualisation des expériences est très intéressante. Il importe donc de maintenir un espace dans lequel elle puisse se réaliser.

L'autogestion du réseau des coordinateurs/trices est une utopie (ce sont leurs propres mots). Les coordinations ATL dépensent déjà beaucoup d'énergie au sein de leur commune. Les coordinateurs/trices sont intéressé-e-s par une participation à un réseau mais pas nécessairement par la prise en charge directe du fonctionnement de ce réseau. Ce qui n'empêche pas un investissement « à la carte » en fonction de thématiques, de projets, ...

Ailleurs en Communauté française (à Bruxelles, dans le Hainaut et le Brabant wallon), la coordination des coordinations ATL s'organise, notamment sous l'égide des Provinces via leur Service Egalité des Chances.

En Luxembourg belge, ONE, Promemploi et Province de Luxembourg collaborent régulièrement, notamment dans le cadre des projets européens de l'ASBL. Ils ont chacun un positionnement spécifique et complémentaire :

- Référent pour le secteur de l'accueil (notamment durant le temps libre) pour l'ONE
- Coordinateur de réseaux/partenariats et impliqué dans le secteur de l'ATL pour Promemploi

- Référent en matière d'égalité des chances et impliqué dans le secteur de l'accueil des enfants, notamment via le Portail [www.accueildesenfants.be](http://www.accueildesenfants.be) pour le Service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg

D'où l'initiative conjointe de l'ONE et de Promemploi de solliciter la Province afin de relancer ensemble, de manière structurée, une coordination *provinciale* ATL.

Celle-ci se construit sur une base solide :

- 3 points d'appui
- un comité de pilotage doté d'une représentation de toutes les parties, y compris du terrain
- un accord de partenariat en bonne et due forme

Souhaitons-lui bonne route ! »

## **Signature de l'accord relatif à la création d'une coordination provinciale Accueil durant le Temps libre**

Applaudissements de la salle !!!

## **Révision du décret ATL : quels changements ?**

Présentation par Sylvie LEFEBVRE, Promemploi.

Voir Power Point « Le décret ATL : ce qui a changé ... Pourquoi ? Ce que ça va changer ... » en annexe 2.

## **Echanges avec les participants (questions – réponses)**

- Le nouveau décret interdit-il au coordinateur ATL de faire de la gestion de projet ? (NDLR : faire de la gestion de projet = gérer, être responsable d'un projet d'accueil)

Réponse : dans le nouveau décret, la coordination ATL est recentrée sur trois missions (*soutenir le membre du collège des bourgmestre et échevins en charge de cette matière dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination ATL, sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil, soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'ATL sur le territoire de la commune*); on peut préciser dans la convention signée avec l'ONE que la commune attribue des tâches spécifiques de gestion de projet au coordinateur ATL, mais ces tâches ne pourront être menées au détriment des missions confiées par le décret dans le cadre du mi-temps de coordination ATL subventionné par l'ONE.

- Le plan d'action annuel doit-il être validé par le Conseil communal ?

Réponse : non, pas obligatoirement. Il doit être communiqué au Conseil mais ne doit pas être validé par le Conseil, dans la mesure où il est une déclinaison des objectifs inclus dans le programme CLE qui lui a été adopté par le Conseil communal.

- Qu'en sera-t-il de la coordination mise en place pour les plaines de vacances ? (NDLR : de nombreux coordinateurs ATL jouent un rôle dans l'organisation des plaines de vacances : préparation, supervision, suivi administratif, ...)

Réponse : il ne faut pas supprimer ce qui fonctionne bien ! L'ONE ne va pas « empêcher » tout le positif qui a été fait grâce à la coordination ATL... Par contre, le nouveau décret entend lutter contre certaines pratiques qui ne permettraient plus aux coordinateurs ATL d'accomplir leur mission première.

La commune a donc la possibilité de confier au coordinateur ATL des missions spécifiques, mais en accord avec l'ONE dans le cadre de la convention.

- La Commission communale de l'accueil (CCA) a-t-elle un pouvoir décisionnel ?

Réponse : en principe non, sauf dans le cas d'une modification du programme CLE votée à l'unanimité, c'est-à-dire avec l'aval de la composante 1 représentant la commune.

- Quel niveau de précision doit-on apporter au plan d'action ? Que doit-il comporter ?

Réponse : le plan d'action annuel est une traduction du programme CLE en objectifs prioritaires puis en actions concrètes.

Par exemple, la Communauté française a la volonté d'augmenter la qualité de l'accueil quotidien des enfants. On ne veut pas faire de révolution mais simplement ajouter une pierre à l'édifice, faire progresser le secteur. Le processus est évolutif, pas radical. D'un point de vue qualitatif, il reste beaucoup de travail. Le référentiel 2,5 – 12 ans peut être une mine d'or.

Dans le plan d'action, il faut donc mettre l'accent sur les objectifs et actions concrètes qui seront mis en œuvre durant l'année afin de viser à améliorer la qualité de l'accueil sans nécessairement entraîner des coûts exorbitants. Le fait de devoir procéder à un nouvel état des lieux et à une nouvelle analyse des besoins va probablement faciliter l'élaboration des plans d'action annuels

- Un délai de 150 jours est accordé pour réaliser l'état des lieux. Mais à partir de quelle date le décompte commence-t-il ? Le temps passe, les coordinateurs sont en attente de consignes et d'outils (canevas) et craignent de ne pas savoir respecter les échéances fixées par le décret ATL

Réponse : toutes les communes dont le premier programme CLE arrive à échéance sont exonérées du respect de l'échéancier initial puisque le nouveau formulaire électronique de saisie de l'état des lieux n'est pas encore disponible. En attendant, on peut toujours préparer, voire démarrer la collecte des données qu'il s'agira ensuite d'encoder dans le formulaire électronique.

Le délai pour élaborer le nouveau programme CLE (2X150 jours) démarre quant la commune a reçu le modèle d'état des lieux sous version papier ou électronique. L'ONE invite néanmoins les communes dont le premier programme CLE est arrivé ou arrive à échéance à mener les travaux relatifs au renouvellement de l'agrément du programme CLE dans les meilleurs délais et sans attendre, dans la mesure du possible, la fin des 300 jours.

## **Coordinateur communal ATL : quels outils pour un nouveau métier ?**

Présentation par Florence PIRARD, ONE.

Voir Power Point « Coordinateur communal ATL, quels outils pour un nouveau métier ? » en annexe 3.

Concernant *l'offre spécifique de formation à l'attention des chefs de projets* actuels et à venir (dia 13 du PP), l'ONE dispose d'un budget spécifique pour 2009 et 2010.

La formation portera sur l'ensemble du référentiel et aura lieu en trois temps :

- T1 : visite guidée du référentiel « Accueillir les enfants de 3 à 12 ans, viser la qualité » et des outils associés – mise en évidence des portes d'entrée
- T2 : mise en relation de situations vécues avec les thématiques du référentiel
- T3 : approfondissement sur des questions avec les participants (suivant les attentes et /ou les demandes)

Elle sera assurée par un « consortium » d'organismes ayant participé à l'élaboration du référentiel en tant que membres du groupe ressource : Badje, Coala, l'ICC, Promemploi, l'ISBW et le CCE, avec le soutien actif et sous le pilotage de l'ONE. Elle devrait débiter au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2009 et se poursuivre en 2010.

Pour illustrer ses dia 15 et 16 « *On n'est pas tout seul* », Florence PIRARD évoque l'« *L'après-midi des enfants d'abord* » organisée par l'administration communale d'Attert et invite Patrick RAUSCH, coordinateur ATL pour Attert, à rappeler l'événement, son contexte, la réussite qu'il a constitué !

L'ensemble des accueillantes souhaite d'ailleurs réitérer l'expérience assez rapidement, sans attendre un an.

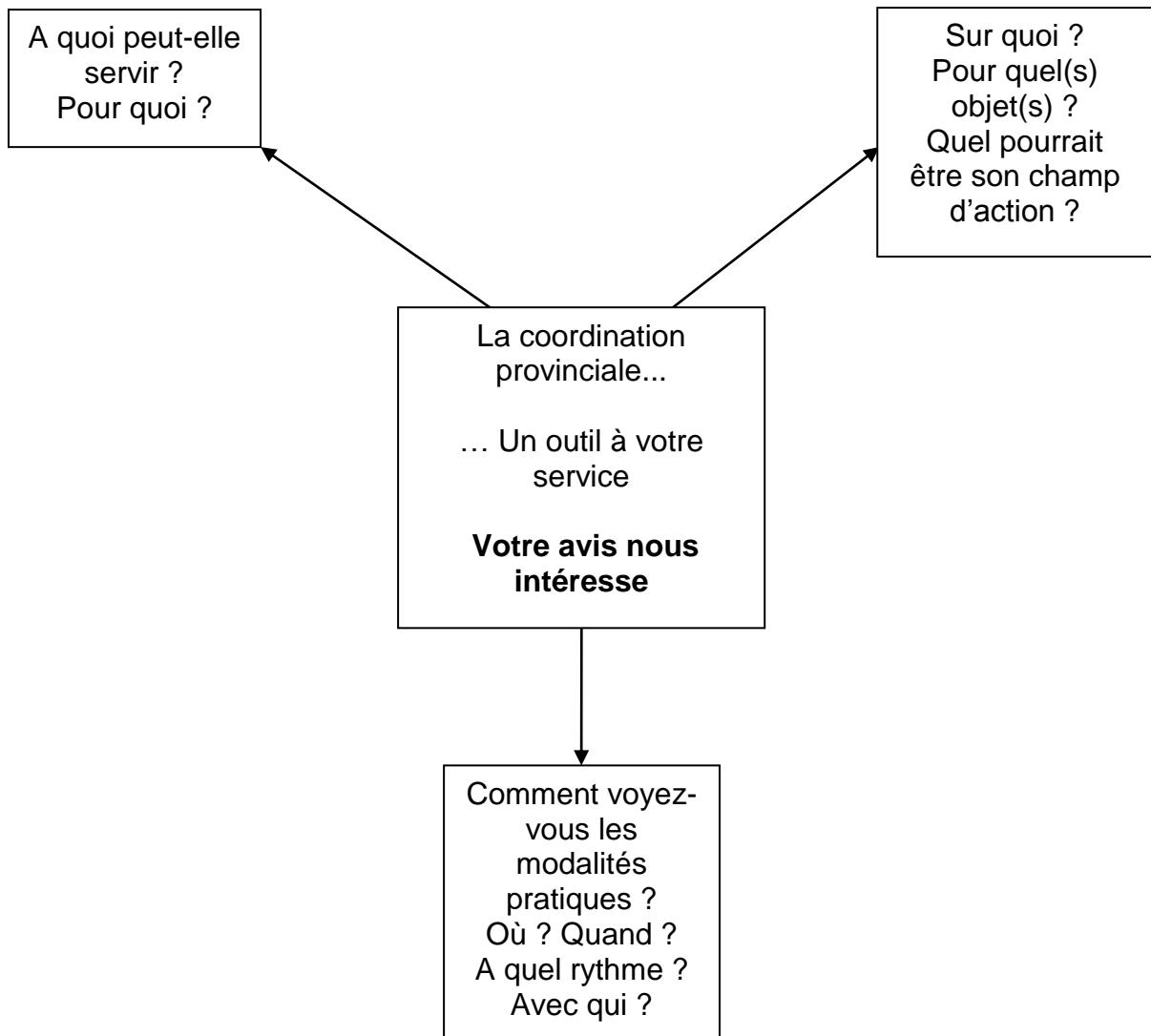
## **La coordination provinciale : d'où vient-elle ? Qui la pilote ?**

Présentation par Stéphan LEYDER, ONE.

Voir Power Point « Présentation de l'accord de partenariat » en annexe 4.

## La coordination provinciale : pour quoi, comment ? Travail en ateliers

Marthe TOUSSAINT, ONE, présente le canevas qui servira de base de réflexion dans les différents groupes :



## Mise en commun des ateliers

### A quoi peut-elle servir ? Pour quoi ?

- Accueillir les nouveaux
- Rassurer (on n'est pas tout seul)
- Soutenir le travail des coordinateurs, soutien mutuel
- Lieu d'échange (de savoirs, de documents, d'infos, d'expériences de formation ou autres, de bonnes pratiques mises en place), partage, aide, mise en commun
- Approfondissement de la réflexion
- Plus de poids pour nous faire entendre
- Centraliser les besoins (besoins en formation, besoins du terrain), les demandes et les relayer à « Bruxelles » (dont comité de pilotage de la formation continue de l'ONE à Bruxelles)
- Synergies entre coordinateurs, « communes » (pour réduire le coût des formations, d'un conférencier, ...), collaborations
- Interprétation commune et correcte des textes légaux, des directives de l'ONE
- Trame commune pour planification du travail (faciliter le respect des échéances)
- Outils pour une meilleure coordination (ex. : juriste)
- Améliorer la QUALITE de l'accueil

### Sur quoi ? Pour quel(s) objet(s) ? Quel pourrait être son champ d'action ?

- Intégrer les réunions de l'Observatoire
- Offre de formation adaptée en fond et en forme à notre réalité provinciale (soutenir et offrir le remplacement via Accueil Assistance) – Etablir un calendrier des formations
- Mise en commun de documents ou de résultats : état des lieux, programme CLE, différents questionnaires
- Documents adaptés à nos réalités de terrain
- Thèmes spécifiques : inclusion d'enfants porteurs d'un handicap, accueil des tout petits, engagement de personnel, appels à projets, créer une liste de personnes ou d'outils ressources dans différents domaines (conférences, animations, assurances, ...)
- Réfléchir aux items de l'état des lieux, questionnaire commun pour toute la province
- Présentation – mise en commun de différents projets (subsides de l'ONE ou autres)
- Sur nos besoins *existants et présents*, nos attentes (à récolter par e-mail, questionnaire, rencontre, ...)
- Faire de la *prévention*
- Mettre en place un salon de l'ATL
- Il faut que l'ordre du jour ait un sens et soit intéressant pour tout le monde
- Importance du résultat ; il faut que les réunions soient utiles et productives

Comment voyez-vous les modalités pratiques ? Où ? Quand ? A quel rythme ? Avec qui ?

- Thématique précise pour arriver au *comment* (*quoi pour comment*)
- Thème à développer par année
- Varier les lieux de réunion mais toujours choisir un lieu central
- Organiser les réunions de coordination dans des endroits chaque fois différents et les coupler avec une découverte des actions ATL de l'entité qui accueille : une manière d'impliquer et de valoriser les accueillants, voire de faire participer et de sensibiliser les élus locaux
- 1 fois par trimestre : début octobre, mi-janvier, mi-avril (= 3/an) ⇔ 2 fois par an officiellement, au printemps (mars) et à l'automne (novembre) ou selon les nécessités + groupes de travail sur des thématiques précises dans l'intervalle
- A des moments clés : état des lieux, programme CLE – octobre = remise justificatifs subsides annuels, décembre = rapport d'activités
- 3 matinées par an avec possibilité, l'après-midi, d'un atelier facultatif sur une thématique (ex. : état des lieux) – journées entières
- Varier les jours de la semaine (sauf le mercredi) ; le mardi semble un bon jour ...
- Utiliser l'outil informatique pour tous les documents nécessaires ou utiles aux coordinateurs, faire vivre le site Internet
- Entre coordinateurs et « 3 parrains »
- Le comité de pilotage doit rester en contact avec sa base
- Tous les 2 ans avec un représentant de la commune (échevin, secrétaire communal)
- Suivant besoins ou thématiques : invités extérieurs (conférencier), accueillants (invitation libre par le coordinateur ATL), responsables de projet, échevins, secrétaires communaux, ...
- Envoi du PV de chaque réunion aux échevins en version courte, aux coordinateurs ATL en version longue
- Consacrer les 10 dernières minutes de la réunion aux changements ???
- Répercuter les sujets à traiter au Comité de pilotage

Toujours avoir pour objectif la QUALITE de l'accueil et le lien avec le terrain (l'accueil au quotidien)

A quoi peut-elle servir ? Pour quoi ?

- Accueil des nouveaux coordinateurs
- Soutien de l'ensemble des coordinateurs
- Faciliter la cohérence, la planification
- Agir ensemble
- Rôle d'interface avec l'extérieur
- Accessibilité et connaissance des documents légaux
- Constituer un groupe de pression

Sur quoi ? Pour quel(s) objet(s) ? Quel pourrait être son champ d'action ?

- Etat des lieux et autres étapes clés du processus de coordination
- Sphère administrative
- Ressources (ex. personnes de référence)
- Subsidés/projets
- Echanges de pratiques
- Thématiques spécifiques (ex. enfants porteurs d'un handicap)
- Initiatives (salon de l'ATL, visites, ...)

Modalités pratiques ? Où ? Quand ? A quel rythme ? Avec qui ?

- Trois fois par an (automne – hiver – printemps)
- Sur des sites différents (pourquoi pas sur le terrain, moyennant préparation, valorisation des accueillants)
- Journées complètes : le matin → information et l'après-midi → échanges pratiques
- Volonté de garder le lien avec les politiques, ils ne sont pas là tout le temps mais il faut les impliquer, favoriser la connaissance du travail effectué sur le terrain
- Rédaction d'un PV de synthèse plus court pour les échevins

## Clôture

Par Stéphan LEYDER, ONE.

Parmi toutes ces propositions, des choix doivent être réalisés. Une réunion de pilotage est prévue au mois de septembre 2009 et à ce moment-là, une date pour une nouvelle coordination ATL provinciale sera proposée.

Merci à chacun-e pour sa présence active !!!

Merci à la Province pour son formidable accueil et la finesse du repas de midi qui nous a été offert.

PV collectif réalisé par Promemploi :  
Alice, Béatrice, Brigitte, Jocelyne et Sylvie